



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du mardi 12 juin 2007 à 9h30

En Mairie de Brieç

Présidée par Jean-Paul Le Pann

Membres présents :

J.P. LE PANN, CC Pays Glazik
J. PIETE, CC Pays Bigouden Sud
J.F. GARREC et F. CLEMENT, CCIQC
R. LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
J.C. SACRE, CC Concarneau Cornouaille
D. BOUER, CC Pays de Douarnenez
R. LE MEUR, Chambre d'Agriculture
J.L GAGNEPAIN, Pays Touristique de Quimper
J . R. COULIOU, Conseil de Développement
T. MAVIC, AOCF
J.C. LESSARD, Conseil Régional

Absents excusés

M. QUERNEZ, COCOPAQ
M. CANEVET, CC Haut Pays Bigouden
A. GUENEGAN, Quimper Communauté
Y. CHATALEN, Chambre de Métiers et de l'Artisanat
B. CROUAN, CC Châteaulin et du Porzay
A.GERARD, Quimper Communauté
J.P. HUITRIC, Quimper Communauté
B. LE GALL, CC Cap Sizun
B. PELLETER, COCOPAQ
H. TANGUY, CCPBS
Y. BOYER, Pays Touristique du Menez-Hom Atlantique
L. LE PENSEC, Pays des Portes de Cornouaille
J.P. LE ROUX, Conseil Général

Participaient également :

S. TROPRES, Quimper Communauté
R . BONJOUX, CC Concarneau Cornouaille
H. EGU, CC Pays Fouesnantais
O. ANSELLEM et V. LE VEZO, AOCF
M. DAOUST, B. ROBERT, V. LE GUEN, Pays de Cornouaille

COMPTE RENDU DE SEANCE

Jean-Paul LE PANN ouvre la séance, excuse les absents et remercie les élus présents malgré cette période électorale. Il présente l'ordre du jour.

1. Tour de l'énergie

(présentation détaillée jointe à l'ordre du jour)

Betty ROBERT présente le projet co-organisé avec l'ADEME dont c'est la 5^{ème} édition en 2007. L'objectif du tour de l'Energie est de sensibiliser le grand public à la nécessité d'agir pour la maîtrise de la consommation d'énergie.

Le Tour de l'Energie en Bretagne aura lieu du 27 septembre au 6 octobre 2007, avec un village énergie dans chacun des départements bretons. Pour le Finistère, le village-énergie sera implanté en Cornouaille, vraisemblablement sur la place Saint Corentin à Quimper où il se tiendra du 27 septembre au 1^{er} octobre.

Le calendrier prévoit également un ciné-débat qui pourrait avoir lieu au Conseil général, une conférence (Concarneau), une visite d'installation de maison bioclimatique (Trégunc).

Le lycée le Likès est également partenaire de la manifestation et mettrait sa maison de l'énergie à disposition.

La communication sur l'opération aura lieu notamment par une présentation dans les magazines de Quimper /Quimper Communauté. Il est demandé que les autres communautés de communes cornouaillaises relaient aussi l'information dans leurs magazines respectifs.

Le coût de l'opération est estimé à 19 544 €, dont 7395 € seront pris en charge par le Conseil général, et le solde de 12 149 € par le pays (dont 4 753 € de valorisation d'affichage). Sachant que 10 000 € avaient déjà été budgétés en 2006 en faveur du développement durable, le pays n'engagera pas de dépense supplémentaire.

Jean-Paul LE PANN demande à l'assemblée de délibérer sur le portage de cette manifestation par le pays et de valider le plan de financement. Le conseil d'administration se montre favorable à l'unanimité des membres présents.

2. Cyber-communes

Suite à l'appel à projets lancé par la Région, **Jean-Claude LESSARD** informe que 26 projets émanant de 10 pays bretons ont été présentés au Conseil régional. 5 de ces projets ont été ajournés, 19 ont été validés, dont 5 pour le pays de Brest et 5 pour le Pays de Cornouaille. Les dossiers ont été retenus en fonction de critères comme l'ouverture au public, la présence d'un animateur à temps complet, le lien entre emploi et formation et la cohérence territoriale, l'objectif étant de couvrir le maximum du territoire.

Les 5 projets retenus pour la Cornouaille concernent les territoires de Quimper (MPT de Kerfeunteun), la Forêt Fouesnant (Cyber-espace de la Forêt-Fouesnant), le pays Glazik (CC Pays Glazik), Châteaulin (association Polysonnance) et Douarnenez (ULAMIR du Goyen). La Région interviendra à hauteur de 50 % du montant de ces projets, ce qui représente 39 206 € pour la Cornouaille en équipement informatique neuf.

Jean-Claude LESSARD fait circuler la carte bretonne des projets qui ont été acceptés en 2006 et 2007. Il précise que les cyber-communes mises en place dans les années antérieures ne

figurent pas sur cette carte mais qu'un bilan complet devra être fait par la Région. D'ici-là il n'y aura pas d'autre appel à projets.

3. Mise en place d'un observatoire économique cornouaillais par la CCI

(note d'information détaillée jointe à l'ordre du jour)

Suite aux souhaits exprimés par les élus en faveur d'une mutualisation de l'ingénierie existant en Cornouaille, notamment lors des conclusions de l'étude aménagement et urbanisme, **François CLEMENT** présente le projet de la CCI qui permettra de mettre en place un outil d'observation économique pour l'ensemble de la Cornouaille.

Ce dispositif sera axée sur :

- 1/ la production de tableaux de bord trimestriels de l'économie cornouaillaise, dans le but de mettre à disposition de tous une information commune et partagée
- 2/ la mise en place d'un observatoire du foncier économique cornouaillais avec un objectif double :
 - contribuer à la rédaction du schéma des zones d'activité économique pour répondre à la demande de la Région (condition suspensive au contrat de pays)
 - mener, en partenariat avec les autres chambres consulaires, une étude foncière qui aura pour but de mettre en place des outils permettant l'insertion de l'activité économique sur le territoire.
- 3/ la mise en place d'un SIG partagé cornouaillais.

La CCI met à disposition ses moyens et va solliciter l'enveloppe 3 du Contrat de Pays pour un financement complémentaire afin d'assurer ces 3 missions, dont le coût est estimé à 107 000 € :

- tableaux de bord : 15000 € sur 3 ans
- étude foncière : 46 432 € sur 2 ans
- SIG : 46 000 €.

François CLEMENT précise que les données concernant la CC de Châteaulin seront intégrées par un travail de collaboration avec la CCI de Brest.

De plus, en réponse aux questions posées, il ajoute que la mise en réseau avec les EPCI est déjà largement entamée, mais qu'il faudra aller plus loin dans le partage avec les responsables des structures (notamment les chefs de projets concernés par les SCOT ou SIG)

L'ensemble des élus salue cette initiative pertinente de mise en réseau qui répond de manière concrète à un souhait largement exprimé, basé sur l'idée simple que les compétences existent en Cornouaille mais qu'il faut les mutualiser. De plus, par cette action la CCI permettra ainsi à la Cornouaille de dialoguer avec l'ADEUPA.

Jean-Paul LE PANN rappelle que les élus s'étaient prononcés défavorablement sur la création d'une agence d'urbanisme mais qu'ils avaient exprimé leur souhait de mettre en réseau les outils et les compétences existant en Cornouaille. La CCI va dans ce sens en faisant le premier pas pour la mise en réseau de l'action économique sur la Cornouaille et on ne peut que l'en féliciter. Il remercie vivement François CLEMENT et Jean-François GARREC du travail réalisé par la CCI en partenariat avec les autres chambres consulaires.

4. Le Conseil de développement

Jean-René COULIOU souhaite faire part d'un certain nombre de changements dans la composition du conseil de développement, en raison soit du départ de certains membres soit de l'intégration de nouveaux membres. Une liste de 42 noms a été remise à l'assemblée, indiquant en rouge les mouvements envisagés, qu'il s'agit de valider.

Auparavant il souhaite faire part au conseil d'administration d'un courrier émanant du club des entrepreneurs de Cornouaille qui souhaite que 3 de ses membres soient intégrés au Conseil de Développement. Jean-René COULIOU, qui a rencontré une délégation du club des entreprises, fait part de ses réserves quant à leur intégration, notamment à cause du positionnement de certains membres qui se fixent comme en concurrence avec la CCI. De surcroît, l'intégration au Conseil de développement se fait en tant que personne physique et non comme personne morale. Il s'agit d'un acte de candidature individuelle. Jean-René COULIOU fait savoir qu'il a dû leur rappeler, lors de cette rencontre, que la légitimité des membres du conseil de développement n'était pas celle de chefs d'entreprise, mais celle conférée par le conseil d'administration, donc les membres élus.

Jean-René COULIOU préconise que, sur les 3 noms proposés par le club des entrepreneurs, un seul membre soit intégré au conseil de développement sous condition qu'il s'en tienne, comme tous les autres membres, à un principe de réserve.

Sur ce point, **Jean-Paul LE PANN** se fie aux souhaits du Président du conseil de développement et précise que la règle d'usage est que seul un membre de chaque organisme ou chaque association peut être intégré au sein du CD. Il demande qu'une réponse écrite soit faite dans ce sens au club des entrepreneurs.

La liste des changements envisagés est commentée par **Jean-René COULIOU**, qui constate toujours l'absence de représentativité territoriale (peu de candidats de l'Ouest Cornouaille par exemple)

Collège n° 1 : entreprises et structures oeuvrant dans le domaine associatif

Départ effectif de Guy Diquélou,

Départ prévisible de Yves Le Tellier (remplacement par le directeur EDF de Cornouaille) et Didier Marginedes qui ne vient plus (à maintenir dans la liste cependant)

Arrivée à valider de Jean-Jacques CANEVET (agriculteur), Jean-Michel LE BRETON (agriculteur), Jean-Robert GEOFFROY, + 1 membre du club des entrepreneurs

Jean-René COULIOU sollicite les techniciens des chambres consulaires pour intégrer ce collège. François CLEMENT se déclare volontaire pour la CCI, Anne LE DUIGOU sera contactée pour la Chambre d'agriculture.

Collège n° 2 : organisations syndicales

Pas de changement

Collège n° 3 : vie collective et associative

Rémi Bernard ne représente plus les Ateliers Fouesnantais mais reste au CD. Philippe Fillette, le nouveau directeur sera approché.

Départ de Guy RIOU

Intégration de Jean-Philippe MAURAS (directeur du Festival de Cornouaille) et Gérard CALVAR (CLCV)

Collège n° 4 : Personnalités qualifiées

Démission de Yves BODERE et Guy PICLET

Intégration de Benoît PORTIER (à titre personnel et non au titre de la Chambre d'Agriculture)

Joël BOULBRIA passe du collège 1 au collège 4

Jean-Claude SACRE note l'absence d'association pour l'environnement. **Jean-René COULIOU** rappelle le décès de Guy BOURDON fin 2006 qui représentait l'association Eaux et Rivières de Bretagne. Il fait remarquer cependant l'arrivée de Gérard CALVAR (CLCV)

Jean-Paul LE PANN rappelle à cet effet qu'il appartient au Président du Conseil de Développement de préserver l'équilibre de la représentativité du conseil de développement. La liste des changements est entérinée par le conseil d'administration, ainsi que l'intégration de François CLEMENT et Anne LE DUIGOU.

5. Questions diverses

❖ L'assemblée générale du Pays de Cornouaille

Jean-Paul LE PANN évoque le risque que le quorum de 230 présents ou pouvoirs ne soit pas atteint lors de l'assemblée générale du 19 juin, ce qui obligera à convoquer une seconde AG dans les 15 jours.

Jean-Claude LESSARD indique que le pays n'est pas la seule structure concernée par ce problème. La re-convocation est même devenue presque systématique pour certaines structures.

Daniel BOUER se demande s'il ne faudra pas un jour revoir les statuts pour réduire le nombre de membres de l'assemblée générale.

Michel DAOUST indique que la question a déjà été posée. Une proposition avait été faite pour que les maires et les Présidents d'EPCI seuls et non les conseillers communautaires soient membres de l'AG, mais cette proposition avait été jugée contre le principe d'intercommunalité.

❖ Le programme LEADER +

Jean-Paul LE PANN informe que cette question a été mise à l'ordre du jour à la demande de l'AOCF, étant donné que l'AOCF a l'intention de présenter une candidature Leader, et en raison du souhait commun de la Région et de l'Etat que les pays Voynet jouent un rôle majeur sur les projets Leader et notamment puissent être candidat.

Thierry MAVIC confirme qu'en effet, l'AOCF a besoin du soutien du pays pour faire acte de candidature. Deux programmes Leader ont déjà été menés avec succès par l'AOCF qui a déjà constitué un groupe de travail dédié au nouveau programme et qui se prépare à répondre à l'appel à candidature en septembre prochain.

Il rappelle les conditions de périmètre du programme Leader, à savoir que seules les zones de moins de 150 000 habitants sont éligibles. Il fait valoir que si le pays était porteur du programme, certaines zones devraient en être exclues. Il indique aussi que les structures ayant déjà porté des projets Leader seront prioritaires, ce qui est le cas de l'AOCF.

Joël PIETE ajoute que les compétences de l'AOCF existent depuis 10 ans et qu'elle a prouvé son efficacité. Il informe que les dossiers éligibles sont nombreux, ce qui suppose une organisation sans faille.

Michel DAOUST apporte quelques précisions techniques :

L'enveloppe globale représente environ 18 millions d'euros, ce qui équivaut à une enveloppe d'environ 1,5 million d'euros par projet pour la période 2007-2013. Les conditions et les critères régionaux de l'appel à projet ne sont pas encore fixés par la Préfecture de Région et le Conseil Régional qui sont les co-pilotes du programme. Une réunion d'information devrait avoir lieu fin juin, début Juillet. Le lancement de l'appel à candidatures serait prévu en septembre, les projets devraient être recevables jusqu'en décembre et la sélection se ferait au 1^{er} trimestre 2008.

Le souhait commun du Conseil régional et de la Préfecture de Région est que la présentation des candidatures se fasse au nom du Pays ou sous l'égide du pays.

Jean-Paul LE PANN estime que deux questions se posent au conseil d'administration :

- y a-t-il au sein du pays d'autres territoires éligibles et pouvant être candidats, hormis l'AOCF ?
- la candidature au programme Leader ne devrait-elle pas être portée par le pays lui-même ?

Un débat s'instaure.

Jean-Claude SACRE estime qu'il est délicat d'exclure purement et simplement une partie du territoire de la possibilité de présenter des projets, sans qu'il y ait eu information et consultation des EPCI. Il lui paraîtrait logique que ce soit le pays qui candidate au programme Leader, d'autant qu'il ne faut pas, selon lui, laisser subsister le morcellement du territoire (confère les pays touristiques) si l'on veut faire vivre le pays. On ne peut pas faire l'économie de la réflexion sur la Cornouaille.

Jean-Claude LESSARD informe pour sa part que le souhait de la Région n'est pas de pénaliser des entités territoriales mais bel et bien de trouver une cohérence territoriale. Il estime qu'on ne peut pas imaginer d'exclure certaines zones du bien commun et qu'il faut une égalité de traitement. Tout le monde doit pouvoir en bénéficier. Il y voit un moyen pour le pays d'en sortir grandi.

Daniel BOUER en revanche prône le pragmatisme. Il fait valoir 3 arguments :

- une notion de temps dans la mesure où il va falloir être prêt très rapidement pour candidater
- la limite de population qui pose un problème si c'est le pays qui candidate, dans la mesure où il y aura de toute manière des exclusions à envisager
- le fait que les projets présentés sont certes de micro-projets mais ils nécessitent un suivi au plus près de la structure, et ce d'autant que le contrôle de l'Europe est très strict et que des dégagements d'office ont lieu si l'enveloppe n'est pas consommée.

Michel DAOUST indique que la procédure de traitement des dossiers a été simplifiée notamment dans la gestion du programme. Il indique que la Préfecture de Région et le Conseil Régional préconisent que les GAL, qui sont en fait des comités de programmation, soient constitués en établissant une mixité entre les membres du conseil d'administration et les membres du conseil de développement.

Olga ANSELLEM explique que le G.A.L. de l'AOCF est organisée pour pouvoir gérer la totalité des dossiers, et que le programme emploie 3 postes à plein-temps. Quid de ces 3 postes si c'est le pays qui candidate ? En outre, l'AOCF prépare sa candidature depuis un an. Elle avait considéré que le pays ne postulerait pas. Olga

ANSELLEM déplore que le débat n'ait pas eu lieu avant car il lui semble difficile de respecter le calendrier si les choses devaient changer.

Jean-Paul LE PANN rappelle que le pays n'a pas reçu de demande de candidature officielle de la part de l'AOCPC et qu'il ne peut pas simplement entériner sa demande sans qu'un débat ait lieu.

Ronan LE MEUR souhaite faire la distinction entre la mise en réseau des compétences à réaliser au sein de pays, pour laquelle il estime que le débat peut être reporté, et l'urgence de donner une réponse à l'AOCPC. Il souligne qu'il s'agit de projets certes petits, mais néanmoins importants sur un territoire qui a du mal à subsister.

Jean-Claude SACRE déplore justement que le débat soit faussé par l'urgence de la situation due au fait que l'AOCPC s'est largement engagée sur le futur programme Leader. Il regrette que le débat n'ait pas eu lieu avant et il déplore l'esprit de « chapelles », estimant qu'il faudra bien franchir certaines étapes si l'on veut que le pays puisse exister.

Michel DAOUST évoque deux choix possibles avec toutes les réserves et précautions d'usage :

- constituer 2 G.A.L. sur la Cornouaille dont l'AOCPC à l'Ouest
- constituer un seul GAL au niveau du pays et dans ce cas considérer que seule la Cornouaille rurale est éligible afin de ne pas dépasser le plafond de 150 000 habitants.

Cette deux hypothèses n'ont pas aujourd'hui de réponse au niveau régional.

François CLEMENT indique que le problème est stratégique avant d'être technique. Il s'étonne que la question du programme Leader n'ait engendré aucun retour vers les EPCI. Il ne comprend ni l'exclusion « à priori » de certains territoires, ni le fait qu'il y ait une portion de territoire qui soit prête à répondre et pas l'autre.

Jean-Claude SACRE informe qu'il va évoquer la question du programme Leader lors du CA du PPC le 22 juin.

Daniel BOUER demande que le pays se positionne en séance sur l'un des deux choix possibles, de manière à ce que l'AOCPC sache à quoi s'en tenir.

Jean Paul LE PANN indique que la question ne peut pas être tranchée tant que toutes les exigences de la Région et de la Préfecture de Région ne sont pas connues, notamment les critères pour le portage des candidatures.

Jean-Claude LESSARD affirme que de toute manière, les projets seront retenus selon leur cohérence territoriale et la non-exclusion de certains territoires des zones éligibles. Etant donné que la Région oeuvre pour la cohérence territoriale il est évident que cette question sera examinée de près.

Jean-Claude SACRE considère qu'il s'agit d'un problème politique qui demande du temps pour être traité. Il s'étonne de le découvrir en séance, mais précise que s'il doit trancher, il le fera en faveur d'un portage par le pays.

Thierry MAVIC et Olga ANSELLEM avisent que l'existence du futur programme Leader est connue depuis septembre/octobre 2006, et que ce sont eux qui ont demandé au Président que le sujet soit mis à l'ordre du jour.

Jean-Paul LE PANN tient à rappeler qu'au final c'est la Région qui décidera des candidatures retenues et qu'il faut affiner la position du pays après avoir obtenu toutes les conditions de la Région et de la Préfecture de Région.

Il demande à Michel DAOUST d'organiser une réunion rassemblant élus et techniciens début juillet pour apporter une réponse à la question en espérant avoir de nouvelles données de la Région et de la Préfecture.

Jean-Paul LE PANN clôt ensuite la séance.